

# S'autoriser ?

## *L'autorisation de Lacan*

Lacan, dès 1956, c'est-à-dire peu après avoir été interdit de didactique par l'Association internationale de Psychanalyse, a contesté et dénoncé le principe de l'analyse didactique et des modalités de sélections instituées pour être admis à l'Institut de formation \*. Être admis à entreprendre une cure didactique reposait sur une première sélection fondamentale avant toute analyse. Cette sélection reposait sur des critères de personnalité et de formation universitaire. Être admis en didactique permettait de postuler éventuellement à une formation dispensée par l'Institut. Les sociétés analytiques et leur hiérarchie cooptaient en commission leurs membres à partir de trois perspectives, celle de l'analyse personnelle, celle d'une pratique analytique supervisée, enfin celle d'une formation théorique. Une commission *ad hoc* s'informait alors auprès du didacticien de l'analyse du postulant, des superviseurs de la qualité des cures menées, enfin des directeurs de Séminaire sur la formation théorique. La qualification d'analyste était enfin accordée par la Société à partir de rapports établis par chacun de ceux qui étaient intervenus dans ce parcours. Il s'agissait d'une cooptation prudente obéissant à une réglementation stricte, reposant sur des critères analytiques peu identifiés. Lacan dès cette époque ne reconnaît à personne, aussi didacticien soit-il, le pouvoir de s'arroger le droit de décider de l'aptitude à la pratique. Les critères en usage lui paraissent relever d'un non-savoir celui « d'un psychologisme analytique », « ressuscitant une théorie du moi autonome » aboutissant à la conception d'une fin d'analyse pensée à partir d'une identification au moi de l'analyste – bien plus que d'un savoir analytique.

## *S'autoriser de soi-même et des autres*

Avec la « Proposition du 9 octobre 1967 » [\[1\]](#), Lacan rompait de façon radicale avec les modalités usuelles d'accréditation d'une société de psychanalyse. Il proposait « un nouveau fonctionnement » institutionnel qui permettrait à son École de garantir un analyste comme relevant de la formation qu'elle dispense. La procédure de la passe est le pivot de ce nouveau fonctionnement. Cette procédure convoque « l'analysé de l'analyste » pour le qualifier. Lacan se démarque de toutes les définitions a priori de l'être analyste et se tient au plus près de la définition de la psychanalyse conçue comme une pratique, dont l'interprétation sous transfert est l'instrument et l'analysé est le produit. Il s'agit d'un savoir particulier « sur le fonctionnement libidinal du sujet », pour reprendre le terme freudien. Cette perspective déplace la problématique des critères de l'être analyste au profit d'un postulat : il y a de l'analyste si et seulement si, il y a de l'analysé. L'analysé est ce à partir de quoi, dès lors, le sujet s'autorise pour exercer la psychanalyse. C'est aussi ce qui opère dans les cures qu'il va conduire. En ce sens, Lacan ne reconnaît à personne le pouvoir de nommer analyste un sujet. Dès les textes originels de son École, Lacan a indiqué le principe qui décide de sa position. Pour lui, « le psychanalyste ne s'autorise que de lui-même ». Ceci est à entendre surtout comme ceci : l'analyste s'autorise de fonctionner comme tel. Il ne peut s'y autoriser qu'à la mesure de l'analysé obtenu dans sa cure. C'est un acte qui vérifie une autonomie, celle d'un sujet qui a franchi la barrière du narcissisme et ses coordonnées imaginaires, la barrière des déterminations symboliques et qui a aperçu l'impact du langage sur le corps et ses effets de jouissance.

*S'autoriser au désir décidé, Au-delà de soi : l'acéphale et l'automaton*

En 1973, dans sa « Note italienne », Lacan présente la procédure de la passe comme ce qui permet de veiller qu'à s'autoriser de soi-même « il n'y ait que de l'analyste » [\[2\]](#).

Cette phrase complète le principe inscrit dans « l'Acte de fondation » [3]. Celui-ci avait donné lieu à beaucoup de malentendus. Ce principe voulait disjoindre radicalement l'autorisation analytique du fonctionnement institutionnel. Certains l'ont entendu, dans une sorte d'utopie anarchiste, ni Dieu, ni maître. Lacan ne l'entendait pas ainsi. Le fait de mettre en évidence que l'analyste ne s'autorise que de son analyse comporte nécessairement un processus de vérification. C'est ce que certains ont tenté d'écarter. Il faut bien vérifier que le sujet s'autorise de son analyse, et non pas de sa canaillerie, de ses relations sociales, de ses intrigues institutionnelles ou plus simplement du fait d'être un bon garçon, une bonne fille, un candidat irréprochable. Il s'agit de veiller à ce qu'il y ait bien eu quelque chose d'analysé. L'analysé doit se transmettre et peut être évalué par d'autres. C'est un « s'autoriser de soi-même » et de quelques autres. La psychanalyse depuis Lacan fait l'hypothèse que le vrai cas clinique est celui qu'écrit le sujet lui-même, à partir de son expérience. La psychanalyse en elle-même est conçue comme didactique. Elle permet au sujet d'obtenir un savoir sur ce qui le détermine, dans le temps même où elle le transforme de façon définitive. C'est dire aussi que la qualification de didacticien ne confère aucun droit a priori, aucune exclusivité quant aux effets didactiques de la psychanalyse. Est didacticien, l'analyste qui mène une cure dans laquelle il arrive que l'analysant tire un effet didactique de son élaboration inconsciente. La procédure de la passe est le dispositif qui permet à l'analysant de rendre compte de l'opération de réduction qu'a été sa cure, réduction qui se fait au profit non pas d'un « je suis » mais d'un « je jouis ». L'analysant « exemplaire », l'AE atteint cette certitude. Atteindre cette certitude et vouloir la faire partager est ce que vérifie l'analyste en s'autorisant de lui-même. C'est un choix forcé qui témoigne du passage du travail de transfert à un transfert de travail au sein d'une École. C'est un vouloir acéphale, un point de rebroussement qui peut ainsi faire servir le choix de jouissance, réduit, isolé à une

nouvelle fonction du désir. La perspective de celui qui s'adresse à l'analyste et qui énonce une soi-disant volonté de devenir analyste est d'une toute autre nature. Il est possible qu'il soit produit comme tel au terme d'une analyse, mais le vouloir n'est plus le même. Y a-t-il même un individu qui puisse vouloir « ça » ? Lacan dit qu'on y est conduit, qu'on ne peut pas vouloir ça. Vouloir ça conduit à bien d'autres choses pour une École et d'accepter de s'engager sur des terrains inconnus nécessaires à l'existence des Écoles de psychanalyse. Caroline Leduc vous racontera son expérience à l'ECF. Elle recoupe tout à fait la mienne.

### *Le contrôle autorise une interrogation sur l'acte*

La formation du psychanalyste concerne autant l'analysant que l'association professionnelle dont il relève. L'analysant est concerné au plus intime par la direction de la cure dont il attend des effets dans sa vie même. L'institution est concernée par la formation des analystes qu'elle garantit. Toutes les sociétés analytiques s'accordent depuis Freud sur la nécessité de l'analyse personnelle de celui qui pratique la psychanalyse. L'analyse personnelle, condition nécessaire n'est cependant pas suffisante. Il y a un au-delà de l'analyse qui pose l'épineuse question de la formation en dehors de l'analyse elle-même. L'articulation du ternaire, analyse, formation théorique, formation pratique, mise en place par le premier institut de Berlin, a trouvé des interprétations variées au sein des Écoles de psychanalyse. Si pour Lacan la passe est le fonctionnement institutionnel le plus pragmatique et le plus rationnel pour garantir la formation du psychanalyste d'une École, il n'a pas eu la naïveté de penser que l'on pouvait pour autant faire l'économie du savoir des logosciences [\[4\]](#) pour reprendre l'expression de J.-A. Miller. Il l'a démontré et inscrit comme exigence dans la formation du psychanalyste. Pour autant, ce savoir n'est pas celui qui produit l'analyste. L'analyste est celui qui a rencontré la marque de la jouissance au lieu même où il supposait le

savoir. La formulation « il y a de l'analyste » quand il y a de l'analysé a pour corrélat que l'analyste se réduit à sa fonction dans une pratique. « Il y a de l'analyste » inscrit un *quod*, un quelque chose d'in défini. L'analyste est ainsi défini en dehors des critères du jugement d'attribution. C'est une existence, un quelque chose en fonction. La fonction est une façon de saisir le *quod*. Lacan dans la « Note italienne » ajoute que cette fonction rend probable son « existence » [5] (celle de l'analyste). Le contrôle est le dispositif au-delà de la passe qui permet dans une École de vérifier le *quod*, le probable de son ex-sistence d'analyste. L'analyste fonctionne ou « ça » fonctionne à une certaine place, à une place qui n'a pas besoin d'être davantage précisée que la place d'une variable dans une fonction. Être en fonction distingue le rôle et la place de l'analyste dans le processus. C'est ce que le contrôle permet d'isoler.

\* Texte issu de la journée « Question d'École : Permanence de la formation », organisée à Paris par l'ECF le 02 Février 2019.

[1] Lacan J., « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, pp. 243-259.

[2] Lacan J., « Note italienne », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 307.

[3] Lacan J., « Acte de fondation », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 229-241.

[4] Miller J.-A., « L'orientation lacanienne. Le lieu et le lien », », enseignement prononcé dans le cadre du département de psychanalyse de l'université Paris VIII, leçon du 7 mars 2001, inédit.

[5] Lacan J., « Note italienne », *Autres écrits*, *op. cit.*, p. 308.

---

# Quelle garantie ?

Nous partirons [1] de l'orientation que donne Jacques-Alain Miller dans ses *Propos sur la garantie* [2]. L'AME, en tant que membre d'une association, qui s'inscrit dans un espace où prévaut le discours du maître, est celui auquel il revient de faire valoir la formation et la pertinence des pratiques. À l'interface de l'École et de l'extérieur, il représenterait une garantie qui l'emmènera à se confronter au discours du maître, auquel il se rendra, tout en le subvertissant. C'est une nuance d'importance qui fait que, du discours du maître, il faut savoir s'en servir pour la Cause analytique sans s'aliéner à la demande de l'Autre social. En considérant les deux versants qui le concernent, vers l'École et vers l'extérieur, l'AME se retrouve dans cette tension entre l'*intention* – maintenir vif son rapport à la psychanalyse et notamment à la passe par la désignation des passeurs, entre autres – et l'*extension* – soutenir l'existence et la pertinence de la psychanalyse d'orientation lacanienne dans une société où elle est de plus en plus contestée et où, même, sa disparition est visée.

D'une manière plus générale, la modalité de faire valoir cette garantie, ne reste pas figée et elle doit s'adapter à la subjectivité de l'époque dans laquelle s'exerce la psychanalyse, mais aussi au lieu et aux circonstances qui peuvent faire obstacle à la liberté de son exercice [3].

Ainsi, pour resserrer le propos, J.-A. Miller fait valoir pour l'AME, une « double postulation : l'une vers le discours analytique, l'autre vers le discours du maître » [4] en établissant un lien entre stabilité et subversion.

*La passe et l'AME*

Repartons du *Discours à l'École Freudienne de Paris* dans lequel Lacan, à proposer la passe comme la mieux-à-même de questionner l'acte de l'analyste dans son lien à ce qu'est le désir de l'analyste, voit se dresser face à lui la crainte d'une mise sur la « sellette » qui pourrait inclure la perspective « d'une reprise du bâton du psychanalysant » [5] : « [...] on en a senti atteint le prestige du galon » [6] ajoute Lacan. Il interroge l'acte de l'analyste, de n'être plus discernable à se trouver enlisé dans l'habitude et dans des positions de prestance ; ceci, à des places apparentées à celles de didacticiens. Dans son enseignement, Lacan fait valoir des balises : « il n'y a pas d'Autre de l'Autre [...] : il n'y a pas non plus d'acte de l'acte » [7]. Voilà interpellée la permanence de celui qui aurait « fait ses preuves » [8], l'AME : *gradus* et non grade hiérarchique qui installerait un *pour toujours* qui vient en contradiction avec le désir de l'analyste et le tranchant de l'acte.

Lacan a pu définir l'AME par « le style de sa pratique et l'horizon qu'il sait y reconnaître à y démontrer ses limites » [9] ; soit, à la fois, sur la connotation d'un plus – une singularité, un style –, et d'un moins, marquant une butée. Des limites qui ne sont pas à dire par d'autres, mais qu'il incombe à chacun de repérer en soi de ce qui serait en défaut du côté de l'acte, puis d'en tirer les conséquences. Il s'agissait de bouger, de secouer, ceux qui – la formulation est forte –, tiennent, « leur statut de l'oubli de l'acte qui le fonde » [10].

La garantie n'est pas un label et, a fortiori, il ne se veut celui d'aucune forme immuable. C'est peut-être un des points qui, dans *l'École Une*, est le plus interrogé concernant le *gradus* d'AME. Il l'est dans la tension logique entre garantie et passe dans une École en évolution permanente d'être, comme l'indiquait Gil Caroz, « une école d'analysants, fussent-ils des analystes » [11].

C'est une tendance qui s'est très nettement marquée après 1998

et durant les 15 années qui suivirent : la plupart des AE nommés étaient des AME. C'est une indication qui permet d'aller au-delà de l'opposition simple entre temps limité et dense de l'AE en exercice et permanence de l'AME, parfois associée au risque d'enlèvement du désir de l'analyste.

Le constat est que le titre d'AME n'enferme pas et que beaucoup ont poursuivi ou repris une analyse la poussant jusqu'à ce moment de se présenter à la passe. L'on peut y voir le signe d'une vitalité dans l'École, d'une éthique dans le rapport de ses membres à la Cause analytique, d'un engagement – à l'instar de ce que souligne J.-A. Miller pour le contrôle – qui vise « les relations de l'analyste avec la psychanalyse » [\[12\]](#).

Pour autant, « pari » ne se confond pas avec « garantie ». C'est une manière de dire que s'il existe une tension entre passe et garantie, cette dernière ne s'est pas déplacée vers la première. La nomination d'un AE ne garantit pas la teneur de sa transmission, de son enseignement.

J.-A. Miller ne situe pas « l'événement de passe » dans la nomination, mais dans « le dire d'un seul [...] quand il met en ordre son expérience, quand il l'interprète au bénéfice du tout-venant » [\[13\]](#) . L'AE, plus que d'être occupé de garantie, est à la tâche « de démontrer son savoir-faire avec le réel » [\[14\]](#).

De même, la Commission de la passe à l'ECF, le Cartel ailleurs, n'est pas devenu le lieu de la garantie.

### *Le contrôle*

La pratique du contrôle est, avec l'analyse personnelle sans laquelle ne peut se penser un analyste, un des piliers incontournables de la formation de l'analyste. C'est banal de le dire mais, ce qui l'est moins, sauf dans notre champ, c'est de savoir que Lacan ne l'a pas rendu obligatoire et que sa pratique relève donc du désir de chacun de s'adresser à un



autre analyste pour venir lui parler de ce qui peut faire obstacle à son acte.

Soulignons que nous ne disons pas « s'adresser à un AME » pour faire un contrôle. Il n'est donc pas, non plus, obligatoire que le contrôleur soit un AME, il suffit – ce n'est pas peu dire – que celui qui veut se mettre au travail du contrôle considère que celui auquel il s'adresse soit, de son point de vue et dans un lien de transfert, analyste.

Le contrôle c'est un analyste qui s'adresse à un autre analyste pour lui parler de sa pratique. Pour cela, il n'y a pas de moment défini, pas d'obligation, pas de nécessité pré établie dans une périodicité convenue ; seules comptent les embrouilles avec le désir de l'analyste.

Que peut-on dire, dans *notre modernité*, des analystes que Lacan, en son temps, comparait à des « rhinocéros » et dont il disait qu'ils « font à peu près n'importe quoi, et je les approuve toujours. Ils ont en effet toujours raison » [\[15\]](#) . Enfin, ceci était le temps 1 du contrôle, le deuxième temps étant d'user de l'équivoque pour dégager de ce qui pouvait faire *sinthome*, obstacle au désir de l'analyste. Et, comme le souligne J.-A. Miller, il est toujours préférable à opposer un *non*, de faire en sorte que ce soit celui qui vient au contrôle qui s'aperçoive de son erreur. Le rhinocéros fonceur n'est pas du tout en voie de disparition et ce serait même plutôt le contraire qui se passerait dans ce que l'on note de l'actualité des autorisations à la *praxis* analytique et dans les demandes de contrôles. Ils foncent, parfois avec « peu » d'analyse mais en sachant que la pratique dans laquelle ils s'aventurent ne va pas sans le contrôle. Parfois, aussi, ils comptent avec celui-ci pour étayer leur désir de devenir analyste. La question n'est pas, de la place du contrôleur, d'interpréter cette précipitation mais pour le moins de leur permettre d'entrevoir la confusion qui pourrait exister entre le « désir du psychanalyste » et ce « désir d'être psychanalyste », Lacan y insiste [\[16\]](#).

## *Formation, admission et désignation des AME*

Le contrôle n'est pas qu'un mot, il a un contenu. C'est dire que déclarer que l'on est en contrôle ne dit pas ce que l'on y fait. Au pire, on peut y répéter à l'infini la réassurance par rapport au cas, à la clinique qui, dans cette éventualité, reste toujours incertaine de ne pas arriver à être incluse dans le transfert : la conséquence en étant que l'acte ne peut être questionné. Éternelle question de la séparation du « contrôle du cas » et du « contrôle de l'acte ». Le premier se situant davantage du côté de ceux qui s'appliquent à compléter leur formation auprès de contrôleurs volontiers pédagogues, le second visant l'acte dans ce qu'il peut être encombré de subjectivité.

Ainsi, la question de la garantie se pose, non seulement dans le rapport à la désignation des AME, mais bien en-deçà, dans ce qui est en jeu lors de l'admission d'un nouveau membre. Dans certains cas, et sans que cela ne soit une règle, il serait intéressant, au regard de la formation supposée, d'interroger les contrôleurs des postulants à l'entrée à l'École et de ceux auxquels on pense pour les désigner AME. L'École recrute ses membres, la Commission de la passe nomme des AE, la Commission de la Garantie désigne des AME et propose des avancées pour la formation des analystes. Ni superposition, ni exclusion, mais une tension entre les trois.

Pour une part, la question de la garantie se pose dans le rapport de chacun à la Cause analytique.

Donc, la formation, n'est jamais terminée. C'est la bonne nouvelle !

[\[1\]](#) Texte issu de la journée « Question d'École : Permanence de la formation », organisée à Paris par l'ECF le 02 Février 2019.

[\[2\]](#) Miller J.-A., « Question d'École : Propos sur la garantie du 21-01-17 », *L'Hebdo-Blog* n°94 Publication électronique de

l'ECF, 31 janvier 2017, <https://www.hebdo-blog.fr/jazm/>.

[3] Collectif Caracas, « Liberté et docilité de l'analyste », *Internet, avec Lacan., La cause du désir*, n° 97, novembre 2017.

[4] Miller J.-A., « Question d'École : Propos sur la garantie du 21-01-17 », *op. cit.*

[5] Lacan J., « Discours à l'École Freudienne de Paris », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 266.

[6] *Ibid.*, p. 267.

[7] *Ibid.*, p. 265.

[8] Lacan J., « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École. », *Autres écrits, op. cit.*, p. 244.

[9] Lacan J., « Discours à l'École Freudienne de Paris », version orale.

[10] « Discours à l'École Freudienne de Paris », *Autres écrits, Ibid.*, p. 272.

[11] Caroz G., *Une école qui interpelle*, Billet du jour du 2 février 2019. ECF-messenger.

[12] Miller J.-A., « L'orientation lacanienne. Le banquet des analystes » (1989-90), enseignement prononcé dans le cadre du Département de psychanalyse de l'université Paris 8, cours du 8 novembre 1989, inédit.

[13] Miller J.-A., « L'inconscient et le corps parlant », *Le réel mis à jour au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Coll. Rue Huysmans, 20145, p. 314.

[14] *Ibid.*

[15] Lacan J., *Le Séminaire*, livre XXIII, *Le Sinthome*, texte établi par Jacques-Alain Miller, Paris, Seuil, 2005, p. 17.

[16] Lacan J., « Discours à l'École Freudienne de Paris », *op. cit.*, p. 271.

---

## Exposer sa pratique

Il existe au moins deux lieux où nous pouvons exposer notre pratique comme analyste : le contrôle et la présentation de cas [1].

### *Présentation*

Lors du contrôle, le cas évoqué est choisi, auprès d'un contrôleur analyste qui est choisi également. Au-delà des différents types de contrôle que nous pouvons repérer, les uns plus axés sur la clinique, les autres sur un questionnement concernant notre position dans le transfert, je dégagerai une sorte de constante, à savoir le pari que quelque chose de nouveau va surgir. Nous arrivons en contrôle avec beaucoup d'éléments, quelques hypothèses, une question, et nous repartons la plupart du temps avec une donnée nouvelle qui éclaire l'orientation à tenir concernant la direction de la cure.

Lors d'une présentation de cas, une cure est évoquée auprès d'un public au sein duquel se trouvent des membres de notre communauté. Il s'agit alors d'un travail d'élaboration, de construction et de logicisation de l'expérience, avec une certaine mise en tension entre théorie et clinique. Et si enseignement il y a, c'est plutôt sous le mode de la transmission, puisque nous essayons de faire « passer » quelque chose.

### *Points de recoupement*

Qu'est-ce qui peut relier ces deux modes d'exposition ?

Dans les deux cas, cela a lieu en dehors du cabinet. Il s'agit alors de nous confronter, à travers une prise de parole, à une certaine forme d'intranquillité. La dimension du sujet supposé savoir est présente également pour les deux, qu'elle soit incarnée par l'analyste contrôleur ou par le public lui-même. Et le savoir en jeu est exposé, plutôt que supposé, comme c'est le cas dans le cadre de la pratique-même. Autre point de recoupement, le désir, car ni le contrôle, ni la présentation de cas ne sont obligatoires. Le contrôle est « désiré », pour reprendre un terme de Jacques-Alain Miller [2]. Il s'impose, comme dit Lacan [3], mais il n'est pas imposé, tout est dans ce décalage qui introduit la dimension de l'autorisation et de la responsabilité du praticien. De même l'exposition de cas part d'une simple proposition de la part de ce dernier, et il est tout à fait légitime de considérer cet exercice comme relevant également d'un contrôle. Exposer un cas dans le cadre de notre École, en présence de ses membres, constitue un certain « faire ses preuves », « rendre des comptes », mais sans attendre le moindre jugement de la part de l'Autre. Il est plutôt question ici de « co-responsabilité », comme a pu le souligner J.-A Miller [4], qui se répartit donc entre le praticien et les membres de l'École.

*Quel discours ?*

Afin d'approcher au plus près la logique de cette double exposition de sa pratique, en privé et en public, et afin de mieux dégager sa nécessité, demandons-nous si un recours aux discours de Lacan pourrait nous être utile.

Commençons par le contrôle, dont la pratique est « mal logée », comme le relevait J.-A. Miller [5]. Être en contrôle, ce n'est pas être *sous contrôle*, aussi le discours du maître ne doit pas s'y inviter. Et puisqu'il ne s'agit pas non plus d'évaluer notre savoir ou notre capacité, nous excluons la référence au discours universitaire.

Le discours hystérique, avec un sujet barré aux commandes, n'est-il pas à même, par contre, de rendre compte d'une certaine expérience du contrôlant, qui, comme sujet divisé [6], se questionne, interroge sa pratique, sa position, suspend son savoir déjà là pour chercher à en produire un nouveau, et, à l'occasion, peut évoquer les résonances entre sa pratique et son analyse. Et du reste il est arrivé à J.-A. Miller de soutenir qu'une certaine dimension de l'association libre était à l'œuvre au cours du contrôle, association contrainte, bien sûr, puisqu'il est question d'un patient [7]. Dès lors le discours analytique, celui qui formalise l'expérience de l'analyse, s'y invite bien évidemment, la frontière entre l'analyse et le contrôle étant tenue, comme nous le verrons un peu plus loin.

Lors de l'exposition de cas, n'avons-nous pas là encore, en place d'agent, entendons ici celui qui présente un cas, une version du sujet barré, ce qui exclut le fait de mettre  $S_2$  aux commandes, auquel cas nous basculerions dans le discours universitaire ? Nous avons donc un sujet-analyste, un analyste-sujet qui met au travail les  $S_1$ , comme autant de fils qu'il tire et développe au sein de sa construction, véritables points de capiton qui permettent de lire et d'entendre le cas, avec un certain savoir qui se dépose. Et là encore, le discours analytique, dans son acception la plus large, est bien évidemment convoqué, au moment même où l'analyste aborde la logique d'une cure.

### *S'exposer*

À travers cette référence à cette dimension « sujet », on comprend mieux pourquoi exposer, c'est finalement *s'exposer*, à travers sa parole. C'est le cas dans le contrôle, mais aussi lorsqu'on expose sa pratique en public. Lors des 30<sup>e</sup> journées de l'ECF [8], l'école avait d'ailleurs convié le praticien à « élaborer comment il analyse, à faire contrôler son acte en s'exposant » [9]. En effet, J.-A. Miller avait dressé le

constat que jusqu'alors, je le cite, « l'exposé du cas voilait le "s'exposer" du praticien, le laissait implicite » [\[10\]](#).

Cela veut dire tout d'abord qu'il ne doit pas oublier qu'il fait partie de la construction du cas qu'il présente. Mais plus fondamentalement, la question que pose ces deux dispositifs d'exposition de sa pratique que sont le contrôle classique et disons-le maintenant, le contrôle élargi, est celle de savoir si le praticien est bien orienté par le discours analytique, envers du discours du maître, qui constitue aussi le discours de l'inconscient, ce qui est bien fait pour nous maintenir en alerte. Pour l'énoncer plus simplement, la question serait celle de savoir, comme l'a relevé Gil Caroz dans son introduction [\[11\]](#), s'il y a de l'analyste. Voilà ce que met à l'épreuve et vérifie tout contrôle classique, à partir de l'acte même de l'analyste praticien, comme l'a suggéré Lacan [\[12\]](#) ; et voilà ce que doit vérifier également le contrôle élargi, avec comme Autre en présence l'École, via ses membres. Et voilà enfin ce que chaque analyste praticien doit prendre à sa charge, averti du fait que l'être de l'analyste n'existe pas, et qu'en conséquence, il n'aura de cesse de devoir démontrer qu'il y a bien de l'analyste, ce qui le renvoie à sa propre analyse [\[13\]](#).

### *L'analyse*

Du reste, s'il y a bien un dispositif où l'analyste s'expose, c'est bien dans le cadre de sa propre analyse qui s'invite, quoi qu'il en soit, lors de l'exposition de sa pratique. Ainsi J.-A Miller a pu soutenir par exemple que « dans l'appareil du contrôle le sujet vient en tant que praticien », pour vérifier « qu'il est analysé » [\[14\]](#). Et ainsi il pouvait soutenir que : « Le contrôle ne vaut rien s'il ne vise pas au-delà, s'il ne vise pas les relations de l'analyste avec la psychanalyse. » Et c'est ce que l'exposition de cas mesure également : les relations de l'analyste avec la psychanalyse, avec la cause analytique rajouterions-nous.

Cette cause ici introduite est à interroger suivant deux aspects. Il y a la cause que nous opposons à l'idéal et qui renvoie au singulier, à la différence absolue, que vise toujours une analyse. Garder cette « orientation vers le réel », c'est se maintenir dans le discours analytique, toujours susceptible d'être contaminé par le discours du maître. La tentation est toujours grande de vouloir le bien de l'autre, ou tout simplement de vouloir contrôler l'expérience. Ne rien boucher, disait J.-A. Miller, c'est « laissez être celui qui se confie à vous », concluant ainsi : « laissez-le être dans sa singularité. » [\[15\]](#) Voilà donc ce que doivent vérifier nos deux versions du contrôle.

Deuxième aspect relatif à la cause, celui qui renvoie au désir, et précisément à la dimension du *désir de l'analyste*, telle qu'elle se mesure à travers la position que l'analyste peut tenir dans les cures qu'il mène, et plus concrètement à travers les actes qu'il pose, ces derniers visant justement ce que « chacun a de singulier, d'incomparable » [\[16\]](#).

### *Pour conclure*

Concluons. Lors de son intervention présentant les 30<sup>e</sup> journées, que nous avons déjà évoquée, J.-A. Miller disait souhaiter que ces nouvelles journées fassent rupture concernant l'exposition de cas, avec des analystes qui s'exposent, donc, constatant alors qu'il « restera à élaborer comment aborder de la bonne manière « *la confession des analystes* », concluant par ce constat, je le cite : « leur *passé* toujours recommencée » [\[17\]](#).

La « confessions des analystes » reste donc toujours, sinon à penser, du moins à s'effectuer, dans le cadre d'une formation continue, et suivant de multiples facettes (et nous n'avons pas évoqué aujourd'hui l'enseignement). C'est à cette condition que le *désir de l'analyste* peut rester vivace et opératoire. Enfin, si nous pouvons constater que sur certains



points, la passe et le contrôle se rejoignent [18], il nous faut aussi admettre, à suivre J.-A. Miller, qu'un lien logique existe également entre « passe » – ici au sens de phénomène, de moment – et « exposition de cas », dans la mesure où prévaut le « s'exposer » ! Bref, il se démontre ici encore que la passe, cette fois-ci comme procédure, demeure l'expérience, le dispositif central de notre École.

[1] Texte issu de la journée « Question d'École : Permanence de la formation », organisée à Paris par l'ECF le 02 Février 2019.

[2] Miller J.-A., « Trois points sur le contrôle », *Hebdo-Blog*, n°159, 23 janvier 2019, publication en ligne de l'ECF, <https://www.hebdo-blog.fr/trois-points-contrôle/> .

[3] Lacan J., « Acte de fondation », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 235.

[4] Miller J.-A., « Présentation en l'an 2000 du thème des Journées de l'École de la Cause freudienne qui se tiendront en 2001 » [le 22 octobre 2000], *Liminaire des XXXèmes Journées de l'ECF*, Collection Rue Huysmans, 2001. (repris dans La lettre mensuelle, n°193).

[5] Miller J.-A., « L'orientation lacanienne. Choses de finesse », enseignement prononcé dans le cadre du département de psychanalyse de l'université Paris viii, cours du 12 novembre 2008, inédit.

Il précisait à cette occasion : « Et j'aimerais qu'on puisse dire sur le contrôle – mot dont on fait parfois un usage abusif –, j'aimerais qu'on puisse dire sur le contrôle des choses mieux structurées si je puis dire. »

[6] Contrôlant, qui, dans le cadre de sa pratique d'analyste, se prête plutôt à incarner l'objet *a*, « la cause du désir de l'analysant ».

Lacan J., *Le Séminaire*, livre XVII, *L'Envers de la psychanalyse*, texte établi par J.-A. Miller, Paris, Seuil, 1991, p. 41.

[7] Cf. Miller J.-A., « L'orientation lacanienne. Choses de finesse », *op. cit.*, cours du 26 novembre 2008.

[8] Elles avaient pour titre : « Tu peux savoir comment on analyse à l'École de la Cause freudienne ».

[9] Miller J.-A., « Présentation des 30èmes Journées de l'ECF », *op. cit.*

[10] *Ibid.*

[11] Caroz, G., « Permanence de la formation, de la nécessité du contrôle, finitude et infinitude de l'analyse », *Hebdo-Blog*, n°159, 23 janvier 2019, publication en ligne de l'ECF.

<https://www.hebdo-blog.fr/permanence-de-formation-de-necessite-controle-finitude-infinitude-de-lanalyse/>

[12] Lacan J., « discours à l'efp », *Autres écrits*, *op.cit.*, p. 266 & p. 270.

[13] Etant entendu bien sûr que l'objectif de la psychanalyse pure est de produire un analyste.

[14] Miller J.-A., « L'orientation lacanienne. Le banquet des analystes », enseignement prononcé dans le cadre du département de psychanalyse de l'université Paris viii, cours du 23 mai 1990, inédit.

[15] Miller J.-A., « L'orientation lacanienne. Choses de finesse », *op. cit.*, cours du 17 décembre 2018.

[16] *Ibid.*

[17] Miller J.-A., « Présentation en l'an 2000 du thème des Journées de l'École de la Cause freudienne qui se tiendront en

2001 », *op.,cit.*

[18] Jacques-Alain Miller nous dit : « Or, c'est un fait que l'appareil de la passe, de façon similaire et congruente au contrôle, comporte une interposition, et qu'il y a donc là, dans ce schématisme de la passe, la volonté de rendre très présente cette dimension d'indirect, et par là-même de matérialiser la transmission. On la matérialise en incarnant le messenger, le médium. De la même façon que le psychanalyste contrôleur ne voit pas le patient, le jury de la passe ne voit pas le candidat. On pourrait voir ici la passe comme modelée sur la pratique du contrôle. » Cf. Miller J.-A., « L'orientation lacanienne. Le banquet des analystes », *op. cit.*